

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
HOUDREVILLE  
54330**

**SEANCE DU 18 OCTOBRE 2008**

<i>Nombre de Membres :</i>
Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Présents : 6
Votants : 6

L'an deux mil huit, le dix-huit octobre à onze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PETITCOLAS Michel, Maire de Houdreville.

Présents : Tous les Conseillers sauf

Absents excusés : MM MATHIAS Roland, BRASSEUR Daniel et REVEILLÉ Gilles

Absents : MM PEIGNIER Bernard et CABLE Eric

Secrétaire de séance : Nathalie OBERHOLTZ

**OBJET : BAL PATRONAL DE SEPTEMBRE 2008**

Melle Christelle GEORGE nous a présenté le bilan financier du bal. Bénéfices de 313.78 € (avec la participation de la mairie à hauteur de 1000 €).

Une discussion pour l'année prochaine sera engagée concernant la sécurité du bal.

Le calendrier des activités de la MJC pour l'année 2009 est disponible.

**OBJET : CONTRAT DE TRAVAIL AGENT D'ENTRETIEN**

Mme Christine SCHNEIDER n'a pas participé au débat.

Le Conseil Municipal souhaite que le contrat de l'agent d'entretien ne soit pas renouvelé, contrat s'achevant au 31/12/2008.

Le Maire précise pour information que la décision lui appartient étant seul décideur en ce qui concerne le personnel communal mais qu'il approuve le souhait du Conseil Municipal.

**OBJET : DECORATIONS DE NOEL**

Les réparations des décorations de Noël seront effectués comme chaque année par M. Bernard AUBERT.

M. Jacky MARCHAL, M. Yvon SCHNEIDER, M. Marcel CORBIER et M. Bernard AUBERT se portent volontaires pour l'installation des guirlandes.

Le Conseil avait validé le renouvellement du stock de décorations (environ 5/an). Les dépenses seront portées au budget 2009.

**OBJET : GESTION DE LA COMMUNE**

Monsieur LOUIS Denis, trésorier du Trésor Public de Haroué-Vézelise a félicité la mairie pour la bonne gestion de la commune (voir lettre).

**OBJET : RESTRUCTURATION DU CIMETIERE**

Le devis n°1 présenté par la société Groupe ELABOR a été retenue sous réserve d'un éclaircissement concernant l'assistance juridique proposée à un montant de 510 €/an.

**OBJET : TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL 10 GRANDE RUE AU DESSUS DE LA MAIRIE : DEMANDE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE AU CONSEIL GENERAL**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux d'aménagement du logement communal situé 10 Grande Rue au dessus de la Mairie pour un montant de 3511.81 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite l'aide du Conseil Général au titre de la dotation de solidarité 2008.

**OBJET : CHOIX DEMANDE SUBVENTION DOTATION DE SOLIDARITE DU CONSEIL GENERAL PERIODE 2009-2011 ANNUEL**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de choisir l'attribution de la dotation de solidarité soit annuellement ou sur un programme trisannuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'opter pour une demande de subvention annuelle pour la dotation de solidarité, période 2009 à 2011.

**OBJET : DEMANDE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION COMMUNALE D'INVESTISSEMENT 2009 POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE CHEMINS COMMUNAUX DE HAYE et DE HAMMEVILLE A AUTREY**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter l'aide du Conseil Général au titre de la dotation d'investissement d'équipement pour des travaux de voirie chemins communaux de Haye et de Hammeville pour un montant de 25 900 € HT.

Le Conseil Municipal s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires au bon fonctionnement des ouvrages créés.

**OBJET : ANNULATION FACTURE REDEVANCE COLLECTE ORDURES MENAGERES 2007 : TRANSFERT DE CREDIT**

Afin d'annuler une facture de redevance de collecte d'ordures ménagères de 2007, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de transférer la somme de 45 € du compte 022 vers le compte 673 en dépenses de fonctionnement.

Une réduction de titre pour l'année 2008 sera également réalisée pour cette même personne n'habitant plus la commune.

**OBJET : DEPEÇAGE AU NIVEAU DE LA FONTAINE / BAIL CHASSE FIN 2009**

Des tripes de sanglier ont été retrouvées dans les poubelles à l'intérieur du cimetière. M. VINCENT (président de chasse) a été informé de l'incident. Après discussion, le conseil n'interdit pas le dépeçage à la fontaine mais exige un nettoyage impeccable.

De plus les tripes ne doivent plus être trouvées dans les poubelles (question à revoir lors de l'assainissement).

Le bail de la société de chasse expire fin 2009, il faudra en rediscuter de la mise en adjudication.

**OBJET : SITE TRAITEMENT DES EAUX USEES**

Le plan de situation proposée par JP Ingénierie est présenté aux conseillers municipaux.

**OBJET : LETTRE DU DIRECTEUR DE LA COOPERATIVE AGRICOLE LORRAINE CONCERNANT LE STATIONNEMENT D'UN VEHICULE LEUR APPARTENANT**

Suite à la réponse du directeur de la CAL, une proposition de stationnement du camion de la CAL lui est faite : au niveau de la Grande Rue face à l'abri bus.

**OBJET : SYNDICAT SCOLAIRE**

Information concernant la construction d'une annexe de l'école maternelle de Vézelsie sur le terrain de LALOEUF pour les villages de Vitrey, Thorey, Dommarie, Fécocourt, Vandeléville et Grimmonviller.

Demande d'une étude de faisabilité pour 5 classes à Laloef et 6 classes à Vézelsie,

Demande d'une étude de faisabilité pour 9 à 11 classes à Vézelsie sans les villages de Fécocourt, Vandeléville et Grimmonviller.

**OBJET : FETE PATRONALE**

La mairie encourage et incite les forains à venir dans notre village en leur offrant la gratuité de l'emplacement et de l'électricité. Tous les enfants bénéficient de tickets gratuits achetés par la mairie.

Nous rappelons que toutes ces démarches sont réalisées dans le but de développer l'animation et de perpétuer une tradition.

**OBJET : PROBLEME DE SALAGE DE LA VOIRIE COMMUNALE**

Cette année, M REVEILLÉ ne peut plus remplir cette tâche.

**OBJET : TRIS SELECTIFS**

Cet été, la gestion des containers a été satisfaisante.  
Augmentation du tri au niveau du verre.  
Félicitations à tous les habitants.

**OBJET : MIROIR**

Le coût du miroir installé bénévolement rue de l'écho est de 780 € TTC.

**OBJET : CONTRAT SAISONNIER**

Le contrat saisonnier pour l'été 2008 à durée déterminée de juin à septembre a pris fin (6h/semaine).

Le maire lève la séance à 12 h 45 .

Le Maire,  
Michel PETITCOLAS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Petitcolas', written over a horizontal line.

**Date convocation :**

10/10/2008

**Date d'affichage :**

21/10/2008